



Syndicat National *FORCE OUVRIÈRE* des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur



**41^{ème} CONGRÈS ORDINAIRE
Allevard-les-Bains (Isère 38)
Du 17 au 21 octobre 2016**

RÉSOLUTION N° 3

STATUTAIRE

Président : RAMON Jean-Michel

Rapporteur : TREHOUT Christophe

Le 41^{ème} CONGRÈS du Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Personnels de Préfecture et des services du ministère de l'Intérieur ;

CARRIERES

RENOUVELLE son attachement au recrutement par concours selon les règles actuelles prévues par le Statut Général et les statuts particuliers, unique garantie d'un accès égal pour tous aux emplois de la fonction publique ;

RÉAFFIRME son attachement au maintien de la grille indiciaire unique de la fonction publique où sont classés l'ensemble des corps et des grades ;

RÉITÈRE son attachement à une fonction publique de carrière avec distinction du grade et de l'emploi, et à l'existence de catégories et de corps nationaux ;

AFFIRME que l'évolution des missions, la technicité et l'adaptation permanente demandées aux agents doivent s'accompagner de réelles mesures d'amélioration des carrières correspondant aux attentes des personnels (plan de requalification, en matière de formation initiale et permanente, d'avancement, de promotions ou de revalorisation indiciaire, indemnitaire...);

RAPPELLE que, conformément à la ligne de conduite de la Confédération, la vigilance doit s'imposer dans le recrutement et la protection des travailleurs handicapés de toutes les catégories ;

DÉNONCE la création en cours de corps interministériels dans toutes les catégories et dans toutes les filières, dont l'objectif est uniquement comptable et vise à casser la spécificité des corps ;

DÉNONCE l'allongement de la carrière et la diminution des passages de corps avec la mise en place du parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) ;

DEMANDE que la revalorisation de la carrière de la catégorie C aille au-delà de l'évolution réelle du coût de la vie ;

REVENDIQUE un réel débouché pour les attachés principaux dans le 3ème grade ;

RÉCLAME des règles qui s'appliqueront pour la définition des fonctions qui donnent accès au GRAF, et **EXIGE** des garanties pour éviter des mobilités forcées ;

DÉNONCE le manque de concours toutes catégories confondues au profit de la mise en place des recrutements de vacataires et de contractuels à tous les niveaux et ce, dans un contexte de baisse des effectifs inacceptable ;

DÉNONCE l'utilisation perversie de l'entretien professionnel qui vise à exclure des agents de toute reconnaissance (avancement, complément indemnitaire annuel...) ;

DÉNONCE l'obligation de joindre un CV dans les dossiers de mutations et de concours ainsi que l'obligation de se déplacer pour se présenter dans le cadre d'une mutation et s'insurge contre le manque de garantie de neutralité des jurys déconcentrés ;

DÉNONCE le recours aux emplois fonctionnels en lieu et place des corps et grades du statut des fonctionnaires ;

REFUSE que la fin de carrière soit un obstacle à l'avancement au choix ;

S'OPPOSE à la création de filières métiers au détriment des corps actuels ;

S'OPPOSE à la mise en place d'un marché de l'emploi public dans lequel les employeurs viendraient faire leur choix ;

EXIGE qu'en cas de mobilité géographique, les agents qui ont postulé et ont été retenus sur un poste, occupent effectivement ce poste ;

EXIGE que tout concours interne et examen professionnel de C en B ou de B en A, puisse donner lieu à une nomination géographique sur place, afin de permettre une véritable politique de promotion professionnelle ;

REVENDIQUE la pérennité de l'examen professionnel de C en B et de B en A après la mise en place du plan de requalification PPNG ;

EXIGE la titularisation de l'ensemble des non titulaires et la fin de toute précarité au sein de la fonction publique, dans le cadre de la loi Sauvadet ;

EXIGE que les recours au détachement ne se substituent pas à l'ouverture des postes des concours internes et externes et soient véritablement comptabilisés dans l'assiette des promotions au choix ;

EXIGE la nécessaire adéquation entre le handicap de l'agent et son poste d'affectation, conformément aux dispositions prévues dans les plans triennaux d'insertion des travailleurs handicapés et que le taux de 6 % des travailleurs handicapés soit respecté au ministère de l'Intérieur (sans compter le recrutement de militaires) ;

EXIGE le relèvement des ratios d'avancement aux grades supérieurs ;

EXIGE, dans le cadre de la préparation des CAP locales et zonales, une véritable concertation en bilatérale au niveau du département.

RÉMUNÉRATIONS

Le **CONGRÈS**

REFUSE la mise en place du RIFSEEP qui individualise le traitement indemnitaire ;

EXIGE l'harmonisation de l'IFSE avec celle de l'administration centrale ;

DÉNONCE les contraintes budgétaires imposées par l'Union Européenne qui servent d'alibi au gouvernement pour refuser d'ouvrir de véritables négociations salariales avec les représentants des personnels et imposer ses décisions unilatérales ;

REFUSE toute tentative d'instauration de rémunérations principales ou accessoires au mérite ;

Le **CONGRÈS**

EXIGE

Le retour au principe de négociations salariales annuelles ;

Un traitement supérieur au SMIC pour les plus bas salaires à hauteur de 120 % hors primes et indemnités ;

L'augmentation immédiate des traitements, salaires et pensions de 5 % et une revalorisation de 44 points d'indice, premier pas vers le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000 ;

Que l'État délègue dès le début de l'année, dans le cadre de la gestion du RBOP, les crédits nécessaires au paiement réel de l'intégralité des rémunérations en tenant compte, notamment de l'indice glissement vieillesse technicité (GVT), de chaque préfecture et non plus sur la base d'une moyenne nationale ;

DEMANDE dans le cadre d'une refonte globale, la revalorisation de la grille indiciaire en intégrant les primes et indemnités dans le traitement, ainsi que le reclassement simultané des corps et grades ;

REJETTE l'instauration du protocole parcours professionnels carrières rémunérations (PPCR) qui rallonge le déroulement de la grille, et qui ne valorise que les premiers et derniers échelons ;

REJETTE l'instauration de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) système qui institutionnalise la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires et **EXIGE** une revalorisation constante et significative du point d'indice ;

EXIGE la suppression de la classification des groupes de fonctions dans le cadre de l'IFSE ;

EXIGE que le complément indemnitaire annuel (CIA) soit versé de façon égalitaire pour chaque agent et quel que soit le lieu d'affectation ;

EXIGE le retour du service des paies dans chaque préfecture ;

ACTION SOCIALE

Dans ce contexte de crise, les délégués(ées) du 41ème congrès du syndicat FO des personnels des préfectures et des services du ministère de l'Intérieur exigent un budget d'action sociale à hauteur de 3 % de la masse salariale et l'augmentation significative des budgets d'initiative locale pour permettre de répondre au plus près aux demandes des agents ;

Le **CONGRÈS**

RAPPELLE son attachement au principe d'unicité de l'action sociale du ministère ;

EXIGE une véritable politique d'investissement en matière de logement pour tous les personnels du ministère sans exclusive ;

DEMANDE la généralisation des réservations interministérielles des logements sociaux, et **EXIGE** la transparence sur le contingent préfectoral départemental réservé aux fonctionnaires de l'État (5%) ;

DEMANDE que l'attribution de logement tienne compte des missions exercées par les agents exposés et/ou astreints des préfectures et sous-préfectures ;

EXIGE l'accès à une restauration collective de proximité et de qualité par une politique de maintien et de création de RA et de RIA pour les agents actifs et pensionnés ;

Le **CONGRÈS EXIGE** la revalorisation de la subvention interministérielle pour les repas des agents, accompagnée d'aides ministérielles complémentaires et d'une politique d'harmonisation des restes à charge ;

En l'absence de restauration collective accessible, le **CONGRÈS EXIGE** l'attribution d'un titre de restaurant permettant de prendre un vrai repas équilibré à un coût abordable ;

EXIGE le maintien du nombre de berceaux et du CESU 6-12 ans sur l'ensemble du territoire ;

DEMANDE la revalorisation de toutes les prestations sociales ;

EXIGE du ministère la prise en charge intégrale du chèque vacances ;

DEMANDE la création de nouvelles prestations notamment l'aide aux études des enfants et la garantie du paiement des loyers sur l'ensemble du territoire ;

RAPPELLE que les personnels de préfecture et des services du ministère de l'intérieur pensionnés sont bénéficiaires de droit de l'action sociale et des services sociaux du ministère de l'Intérieur au niveau départemental et sont bénéficiaires de droit de l'action sociale interministérielle au niveau régional ;

EXIGE donc que l'Etat prenne les dispositions nécessaires afin que l'information locale leur parvienne ;

Le **CONGRÈS RAPPELLE** son attachement à la reconnaissance des travailleurs handicapés et **EXIGE** le respect de leurs droits ;

Par ailleurs, le **CONGRES EXIGE** un véritable droit à la protection des fonctionnaires sur leur lieu de travail.

Adoptée à l'UNANIMITE le 20 octobre 2016

Le congrès mandate le CSN pour la mise en œuvre de cette résolution.



Syndicat National *FORCE OUVRIÈRE*
des personnels de préfecture et des services du
ministère de l'intérieur



41^{ème} CONGRÈS ORDINAIRE
Allevard-les-Bains (Isère 38)
Du 17 au 21 octobre 2016